

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/30 du 6.4.84
DECRET N° /MTPS/DGTFP/DFP/2102
Portent intégration et nomination
de Monsieur KOUTBA Daniel dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Administratifs et
Financiers -SAF- (Administration
Générale)-

LE PREMIER-MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979-
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/5/1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut comm
des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégorie
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que do-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses article
7 et 8 ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nominati
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/2/1967 règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrièr
et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962 fixant le
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n°
80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil de
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérima
des Membres du Gouvernement ;
(/u le Protocole d'Accord du 29/11/80 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et la Roumanie ;
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la note de service n° 2558/MEN/DGROC/DOB du 15/11/83
Ministre de l'Education Nationale mettant certains étudiant de
l'Université Marien NGOUABI à la disposition du Ministère du Trav
et de la Prévoyance Sociale pour emploi ;
(/u le décret n° 74/229 du 10/6/74 portant attribution de
certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés
des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de
Commerce ;

DGB

DCF

4/5

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 29.12.62 et du Protocole d'Accord du 29/11/80 susvisés, Monsieur KOUMBA Daniel, né le 26.5.1955 à Mossaka, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Economiques, Spécialité : Finances et Comptabilité, obtenu à l'Université de Timisoara (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°- Bénéficiaire des dispositions du décret n° 74/229 du 10.6.74 Monsieur KOUMBA Daniel est classé Administrateur de 2è échelon Stagiaire indice 790.

ARTICLE 3°- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 4°- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 6 Avril 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-
Le Ministre des Finances

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFP.DFP. 2
- DFP.BST. 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 1
- M.F. 2
- DOSSIER. 3
- INTERESSE. 1
- SGCM/BC. 2 ./-